

Objectif

Afin de favoriser la collaboration de ses membres avec des chercheur.euse.s provenant d'universités hors Québec, le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie offre de rembourser les coûts afférents à un séjour de travail pour un.e chercheur.euse invité.e.

Le séjour doit servir à l'élaboration d'une collaboration et conduire à des résultats tangibles sur le plan de la recherche, de la formation des étudiant.e.s aux cycles supérieurs ou des partenariats institutionnels, tels que la production d'un article, d'un chapitre, d'un ouvrage ; la production d'une demande de subvention ou d'outils dans le cadre d'une recherche comparative ; l'organisation d'événements — colloque, séminaires, etc. ; la codirection de doctorants ; etc.

La bourse (max. 4 000 \$) doit servir à défrayer les coûts de transport et d'hébergement pour un mois.

Le CIRST financera jusqu'à deux (2) séjours de recherche pour l'année 2023-2024.

Conditions d'admission

- ✓ La personne invitée doit détenir un poste de professeur.e dans une université hors du Québec ;
- ✓ Séjourner au CIRST pour au moins un mois et s'engager à y assurer une présence régulière ;
- ✓ Le séjour de recherche doit avoir lieu entre les mois de mai 2023 et avril 2024, juin et juillet exclus ;
- ✓ S'engager à présenter le travail qui fait l'objet du séjour de recherche lors d'une conférence.

Critères d'évaluation

- ✓ Le projet doit s'inscrire dans les [axes de recherche du CIRST](#) ;
- ✓ Le plan de travail doit être réaliste et cohérent.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ Le nom du candidat ou de la candidate et son CV ;
- ✓ Un résumé (max. 2 p.) du projet et un aperçu de ses retombées attendues ;
- ✓ Un plan de travail détaillé.

Dépôt du dossier

Veuillez faire parvenir le dossier complet en version électronique à l'adresse suivante : cirst@uqam.ca

Date limite : vendredi 17 février 2023